

DELIBERATION (2026-6) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) :

- **Rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité**
- **Restructuration de l'école et espaces périscolaires-Construction nouveau bâtiment scolaire**
- **Restructuration de l'école-Aménagements extérieurs**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation : 15 janvier 2026

Présents : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPÊCHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Absents excusés : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Pierre DUPÊCHER.

Monsieur le Maire expose :

- Vu le projet de construction d'une nouvelle école primaire mutualisée avec la rénovation énergétique de la Maison de la Culture et de la Convivialité a été conduit en 2024 avec l'appui de l'Ophis, de l'ADIT du Puy-de-Dôme, de l'Aduhme et en concertation étroite avec les équipes enseignantes, périscolaires et les parents d'élèves actuels et futurs, ce projet s'inscrivant dans une vision d'optimisation bâtementaire puisqu'à terme, 3 bâtiments classés ERP seront regroupés en un seul pôle bâtementaire moderne, conforme, économe, mutualisé, performant, fonctionnel, ... permettant, ainsi, le déclassement de 2 bâtiments ERP, mettant à disposition des générations futures, un outil adapté au service de la population,

- Vu la délibération 2024-33 en date du 12 novembre 2024 par laquelle le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et à la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité,

- Vu la délibération 2025-9 du 17 mars 2025 par laquelle le Conseil municipal a validé, à la suite de l'appel public à la concurrence, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et a retenu la candidature de SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT,

- Vu la délibération 2025-32 du 27 octobre 2025 par laquelle le Conseil municipal a validé l'Avant-Projet Sommaire du pôle scolaire présenté par SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et à la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité,

- Compte tenu de la présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) effectuée le 19 décembre 2025 par SASU PERICHON ARCHITECTURE au groupe de travail composé d'élus municipaux, de membres du Comité Consultatif Vie Scolaire et Périscolaire et de représentants de l'ADIT, de l'ADHUME, du CAUE et de Mond'Arverne Communauté, Monsieur le Maire propose de valider l'Avant-Projet Définitif (APD),

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à la majorité :

- 10 POUR (Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPÊCHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.),
 - 1 ABSTENSION (Michel MARTINIANI) :
- décident de valider l'Avant-Projet Définitif présenté par SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT, concernant la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 20 janvier 2026,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 20 janvier 2026,

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Pierre DUPÊCHER.